

Affaires générales
MC/VM n° 6877

AUXERRE

CHALON-SUR-SAÔNE

DIJON

LE CREUSOT

MÂCON

NEVERS

- **Vu le Code de l'Éducation**
- **Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié**
- **Vu les statuts de l'université de Bourgogne**
- **Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif en date du 27 novembre 2009**

La Présidente de l'Université de Bourgogne arrête :

Le calendrier des opérations électorales en vue du renouvellement complet des collèges usagers des trois conseils centraux de l'Université (CA, CEVU, CS) est fixé comme suit :

- Arrêt des listes électorales : vendredi 8 janvier 2010
- Affichage des listes électorales : mercredi 13 janvier 2010
- Convocation du corps électoral : mercredi 13 janvier 2010
- Date de dépôt des candidatures et des professions de foi :

Entre le 20 janvier et le 27 janvier 2010

Scrutin :

Mardi 2 février et mercredi 3 février 2010

- Dépouillement : mercredi 3 février 2010
- Proclamation des résultats et affichage : vendredi 5 février 2010
- Délai de recours auprès de la commission de contrôle des opérations électorales : au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats
- Délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif : au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales

Dijon, le 30 novembre 2009

La Présidente de l'Université de Bourgogne,

Sophie BÉJEAN